

Programme de rénovation du verger

Liste des variétés éligibles pour la campagne 2010-2011 Châtaignier

1/3

Nom de la Variété *	Autre ou marque déposée *	N°INFEL®
BOUCHE DE BETIZAC		125
BOURNETTE (variété polinisatrice)		112
CHEVENCEAUX (variété pollinisatrice)		
MARAVAL (variété pollinisatrice)		74
MARIGOULE		15
MARSOL		07
PRECOCE MIGOULE (variété pollinisatrice)		48

Variétés locales éligibles à titre dérogatoire uniquement dans la zone délimitée par l'AOC "Châtaignes d'Ardèche" :

	ingrico a rii acc	
AGUYANE		
BARBANSOUNE - MENASSE		
BARDENACHE		
BASTARD JANIVESE		
BASTARD VIANES		
BASTARDE DE GUA		
BASTARDE DE LA BORNE		
BELLE MENE		
BERNARDE D'AUBENAS		
BERNARDE DES VANS		
BERTRANDE		
BONNEFACON		
BOUCHE DE BACON		
BOUCHE DE CLOS		
BOUCHE DE MONTPEZAT		
BOUCHE DE PAYOT		
BOUCHE DE RIGAUD		
BOUCHE JAUNE		
BOUCHE ROUGE		
BOUCHE VERTE		

^{*} Certaines des variétés listées peuvent correspondre à des obtentions protégées ou des marques déposées. Il convient, dans ce cas de se conformer aux règles commerciales en vigueur pour leur utilisation.



France Agri Mer Liste des variétés éligibles pour la campagne 2010-2011 Châtaignier 2/3

Nom de la Variété ∗	Autre ou marque déposée *	N°INFEL®
BOURRUDE - SABLIERASSO		
CASTILLONE		
CHALAYONNE		
CHAMPFIAGOUSE		
CHANCELLO		
COMBALLE		
(MARRON) DAUPHINE		
DAUPHINENCHE		
DURALIN		
DUROUNE		
EMBOURNIERE		
ENTE NOIRE		
ENTOUNEYRE		
ESCLAFARDE		
FOURCHANE		
GARINCHE		
GEORGES		
GREPPE DES CEVENNES		
GREPPE DU MOYEN VIVARAIS		
GROSSOUNE		
GUYOT – GUILLOCHE		
JEAN JACQUES		
MARRON VINCENT		
MAZETTE		
MERLE		
MOULEYROUNE		
NEYROUNE		
PAOUTTUE		
PLACARDE		

^{*} Certaines des variétés listées peuvent correspondre à des obtentions protégées ou des marques déposées. Il convient, dans ce cas de se conformer aux règles commerciales en vigueur pour leur utilisation.



Programme de rénovation du verger

Liste des variétés éligibles pour la campagne 2010-2011 Châtaignier 3/3

Nom de la Variété *	Autre ou marque déposée *	N°INFEL®
PLANDENEYRE		
PLATETTE		
POURETTE (grosse)		
POURETTE PETITE		
POURETTE DE THUEYTS		
PRECOCE (RONDE) DES VANS		
RASTA		
RIALLOUSE		
ROUGEROUNE		
ROUSSETTE (DE MONPAZIER)		
ROUSSETTE DE L'EYRIEUX		
SARDONNE		
SIGNARELLO		
SIGNIGRANDE		
VENTOUSE		
VERDALETTE		

<u>Remarque:</u> Les variétés pollinisatrices non certifiées sont éligibles à titre dérogatoire dans la limite de 20 % des sujets plantés.

^{*} Certaines des variétés listées peuvent correspondre à des obtentions protégées ou des marques déposées. Il convient, dans ce cas de se conformer aux règles commerciales en vigueur pour leur utilisation.